

Votre contact

Monsieur Virgile CURTT
03 88 35 35 38

Durée

1 jour,
7 heures

Public

Entreprises et artisans du bâtiment,
Maîtres d'ouvrage publics ou privés,
Prescripteurs, Maîtres d'œuvre,
Architectes, Economistes de la
construction, ...

Prérequis

Aucun prérequis

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'exposés théoriques
illustrés d'exemples concrets
(témoignages, photos, vidéos,
animations numériques) et d'exercices
en simulations illustrant physiquement
les concepts théoriques présentés.

Formateur

1 formateur professionnel qualifié

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la
formation par les participants, analyse
de l'atteinte des objectifs.

Attestation de fin formation

Objectifs de la formation

Comprendre le rôle clef de l'étude thermique pour une construction neuve en phase dépôt de PC et en phase achèvement de travaux.

Appréhender l'impact d'une modification technique sur la conformité

Apprendre à identifier les éléments techniques clefs pour pouvoir travailler en équivalence et, au besoin, savoir comment solliciter le bureau d'études thermiques en cas de modification majeure.

Faire valider les modifications technique sen cours d'exécution

Etudier des cas concrets

Contenu

Contexte réglementaire (rappel)

Textes officiels

Site référence RT-bâtiment du ministère

Réglementation Thermique 2012

Le champ d'application

Les exigences en termes de :

- Moyens (garde-fous et obligations)
- Performance (coefficients Bbio, Cep, Tic)

Le fichier Récapitulatif Standardisé de l'Etude Thermique (RSET au format XML)

Les contrôles via les attestations de prise en compte (phase PC et phase DAACT)

Etude Thermique RT2012

Présentation et commentaires d'études thermiques en phase PC, DAACT et cas d'extensions (RT2012 adaptée et RT2012 simplifiée)

- En maison individuelle
- En immeuble collectif
- En bâtiment tertiaire

Exercices pratiques (papiers et jeux de rôles) de modifications techniques mineures ou majeures :

- En bâti (structure porteuse, isolation, Menuiseries extérieures, ...)
- En équipement (Chauffage, Ventilation)

Responsabilité

Responsabilité engagée

Sanctions prévues, en cas de non-respect

Clefs pour une veille technique et réglementaire (avec le programme PACTE)